

Informations de base	
2022/2530(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles spécifiques applicables aux contrôles officiels effectués par les autorités compétentes sur les animaux, les produits d'origine animale et les produits germinaux, les mesures de suivi à prendre par l'autorité compétente en cas de non-respect des règles d'identification et d'enregistrement des bovins, des ovins et des caprins ou de manquement au cours du transit de certains bovins par l'Union, et abrogation du règlement (CE) n° 494/98 de la Commission Complétant 2013/0140(COD) Subject 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/02/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)00577	
04/02/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
16/02/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/04/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		